

## COMPTE-RENDU de CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt sept juillet 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Béatrice MOTHRE, Maire,

L'affichage de la convocation a été fait le 21 juillet 2017.

**Présents :** Mme MOTHRE, Mr DESARTHE, M. CEDILLE, Mme KECHICHIAN, – Mme HENRIET - Mr DORE – Mr GUILLOT -

**Absents excusés:** Mr PIGOT – Mr ROCHE - Mme TESSIER - Mme HEUZÉ - Mr CHMIEL

**Le quorum est atteint - Mme le Maire ouvre la séance à 20h30.**

**Secrétaire de séance :** Stéphanie Henriet -

- 1) **Approbation du CR du 5 juillet 2017 - voté à l'unanimité**
- 2) **Approbation du CR du 15 juin 2017, voté à l'unanimité**
- 3) **Approbation du CR du 16 mars 2017, voté à l'unanimité**

Madame le Maire rappelle,

- que la dissolution de la CCPS devait avoir lieu au plus tard le 30 juin 2017 mais compte tenu des comptes non disponibles (amortissements non comptabilisés...) de la part du Pays de Seine, la DDFIP et la Trésorerie se sont saisis des dossiers,
- les 4 Réunions qui ont eu lieu en présence des services DDFIP / TRESORERIE / PREFECTURE depuis octobre 2016 pour arriver à un consensus de dissolution,
- que Mr le Préfet a autorisé que l'ensemble des Conseils, communautaire et municipaux des 3 communes délibèrent en concordance pour le 31 juillet maximum,

Madame le Maire informe,

- que le Président MABILLE (mairie de Bois le Roi) a établi des certificats de biens non conformes pour l'ensemble du mobilier (ordinateurs ...) – fournitures de la commission jeunesse etc ... en date du 1<sup>er</sup> juin et 21 juin 2017, cette façon de faire est regrettable et mesquine – ce fait a été mentionné en préfecture qui demande que l'ensemble des points nommés aux certificats soient présentés aux 3 communes.  
Fontaine le Port a adressé un mail en ce sens pour demander une date.
- que le conseil communautaire du Pays de Seine a délibéré le 17 juillet.

- Avoir reçu hier 26 juillet un courrier de la CCPS en recommandé avec quelques documents votés lors du conseil communautaire du 17 juillet courant à savoir :
- Uniquement, 2 délibérations sur les 5 mises à l'ordre du jour,
- Le tableau du budget autonome SACI - avec des montants modifiés par rapport à ceux donnés par la DDFIP fin juin,
- Le tableau budget SPANC,
- 2 certificats administratifs sur 6 adressés,
- Avoir adressé un mail à la CCPS ainsi qu'aux élus communautaires après réception des documents pour demander les autres documents manquants votés,
- un message au portable du DGS,
- aucune réponse n'ayant été apportée, je me suis rapprochée des services préfecture qui m'ont informée que des chiffres avaient pu être revus entre la réunion du 30 juin et le 17 juillet.

Mme le Maire dit que pour elle, à aujourd'hui, elle ne s'aventure pas à mettre au vote deux délibérations sur 5 avec des tableaux dont les montants ont changé, qu'elle préfère attendre de recevoir l'ensemble des points votés par le Pays de Seine et validés par la Préfecture.

Elle propose de reporter les points n° 4 – 5 – 6 – 7 et 8 concernant la dissolution du Pays de Seine pour un conseil municipal en septembre.

Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Pour : unanimité

### 9) Dédommagement Impasse des Cascades :

Suite à une plainte déposée le 14 juin 2017 au commissariat de Melun par la Mairie envers un riverain de l'Impasse des Cascades pour dépôts de gravats inertes – blocs de pierre – cailloux avec pavés et bordures de béton rivetés / ferrailés dans le bitume de la voirie communale, certains d'entre eux ont pu être retirés par les services techniques sous couvert de la police et ont été mis en déchetterie, la facture s'élève à 118,25 € TTC euros, nous restons cependant en attente de devis pour la reprise de bitume, ces demandes de dédommagement seront communiquées au commissariat pour mise au dossier de plainte.

Ces frais seront recouverts directement auprès du riverain par la Trésorerie lorsque le parquet aura statué.

Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Pour : unanimité

Levée de séance à 21 h 15.

Béatrice Mothré

Le Maire

